

Réunion Comité Social et Economique (CSE)

Le 30 juin 2023 à 9h00

Sagnac et Muret

Présents :

Direction :

- Sandrine KRIEFF (SK) Directrice générale
- Stéphanie BERNADAS (SBe) Responsable ressources humaines

Elus :

- Jean-Pierre BAILLON : Elu délégué du personnel CFDT
- Mathieu HORGUES : Elu délégué du personnel
- Freddy MARRIER : Elu Délégué syndicale FO
- Marianne Durand : Elu Délégué syndicale CFDT
- Laurent DEMANDES : Absent excusé
- Nicolas WEYLAND : Absent excusé
- Julien CUENOT

Lieu : CEI de CASTETS

THEMES ABORDES	DELAIS	RESP POUR ACTION
Ouverture de la séance 1- <u>Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2023</u> : PV approuvé		

2- Consultation obligatoire annuelle article L2312-25 code du travail sur la situation économique et financière de l'entreprise :

SK nous présente les chiffres qui sont à l'équilibre et démontrent la bonne santé financière de l'entreprise.

Approuvé – Avis favorable

3- Point sur le calendrier des négociations sur les temps de travail et de repos :

Après deux réunions entre la direction et les délégués syndicaux, un accord a été signé.

4- Questions diverses :

-Est-ce qu'une prime est prévue pour les personnes qui vont travailler à l'étranger :

SK : il est prévu des frais journaliers en plus des frais d'hôtel et de restauration.

-Entretien individuel est-ce terminé et connaît-on le nombre de personnes qui ont moins de 1% d'augmentation individuelle.

SK- Les entretiens ne sont pas tout à fait finis. Pour toutes les personnes qui ont eu moins de 1% les motifs sont justifiés. Un retour en septembre pourra être fait.

Questions des élus :

Procédure de fermeture des diffuseurs et des aires : la procédure à t'elle été écrite et est-elle appliquée ?

- SK : Le plan de principe de fermeture d'une bretelle de sortie vers une aire ou diffuseur est décrit dans le guide du CEREMA (F.531)
Un atelier viabilité (Balisage) a été créé dont les membres sont F.DE SAN NICOLAS, G. COHERE et P. GAITS.
Cet atelier a parmi ses objectifs d'uniformiser les méthodes de travail mais aussi de proposer au responsable viabilité des procédures spécifiques balisages.
Une procédure spécifique à la fermeture des bretelles avec en référence le schéma F.531 sera étudié cet été avec pour objectif une diffusion en septembre 2023.

Nettoyage des voies :

Pourquoi la fréquence de nettoyage n'est-elle pas la même que l'entreprise qui avait cette mission auparavant ?

L'inquiétude des élues c'est de voir la fréquence de cette activité décroître et que le nettoyage des voies soit mon bien fait.

SK : l'équipe qui s'en occupe fait du très bon travail donc pas besoin de revenir souvent sur la même voie. En effet la fréquence est différente car le nombre de postes est fonction aussi des besoins du service mais la qualité est constatée.

Pour rappel l'entretien des voies est aussi le travail de tous, et notamment des OPEA en complément de leurs activités quotidiennes.

Oeuvres sociales :

Sorties annuelles EEA : A voir sur semaines 39 et/ou 40.

Arbre de Noël : les dates prévisionnelles sont le 9 ou le 16 décembre. Restent à définir le lieu, les élus et la direction travaille ce sujet

Soirée CSE du début d'année : date du 3 février envisagée. A revoir où